

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 14

Nombre de présents : 11

Nombre d'absents : 3

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 14

L'an deux mil dix-huit, et le trois décembre,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 24 novembre 2018

Présents : Laurent DUBUY, Philippe DEFER, Françoise PINET, Gérard DONATY, Olivier MARS, Valérie COURTIAL, Clément BENOIT, Florence PLUVINAGE, Jean-Pierre VAPILLON, Stéphane HACQUARD, Sandrine ALLATANTE.

Excusés : Pierre-Olivier DOUCHET (ayant donné procuration à Sandrine ALLATANTE) Danièle GERMAIN (ayant donné procuration à Laurent DUBUY) Françoise FLOURENT (ayant donné procuration à Florence PLUVINAGE)

Absent :

Secrétaire : Françoise PINET

PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

En préambule de la séance, les élus du Conseil Municipal assistent à la présentation du nouveau Conseil Municipal Enfants.

Le Maire souhaite la bienvenue aux nouveaux élus, et leur explique le rôle d'un Conseil Municipal Enfants, en leur rappelant que, comme celui des adultes, ils auront à prendre des décisions faciles, d'autres non, mais qu'ils doivent toujours travailler pour prendre la meilleure décision dans l'intérêt du plus grand nombre. Il les remercie d'être présents ce soir, ainsi que de leur présence lors de la cérémonie du 11 novembre.

Ensuite, les enfants se présentent, et font part des projets qui ont été discutés lors de leur première séance :

Ont été élus : Mathys SZOTYLO (CM2), Victoire MAYERE (CM2), Lilou BALON (CM2), Augustin COMBIER (CM2), Corentin RIS (CM2), Lucas BLANCO (CM1), Noah BARIOZ (CM2), Noah PERDRIX (CM2) Isak ARNAUD (CM2).

Les enfants ont commencé à émettre des idées lors de leur première réunion, ils ont prévu de définir les projets prioritaires lors des deux prochaines séances, parmi les projets suivants : offrir un cadeau pour les nouveau-nés de l'année ; organiser des collectes de jouets pour les enfants qui n'en ont pas, faire des places de parking en bas de l'école et une sortie de secours pour la maternelle, installer des « ruches à livres », prévoir deux nettoyages de la commune (printemps et automne), créer un poulailler commun et donner aux poules les restes de la cantine, organiser des olympiades annuelles pour tous les enfants de l'école ; organiser plus d'échanges avec la commune de Landrevarezec, installer des toilettes au city stade, organiser des après-midis récréatifs avec les personnes âgées, peindre les marelles de la cour.

Le Maire clôture en disant que le Conseil Municipal Enfants assiste chaque année aux vœux du Maire, aux cérémonies du 8 mai et 11 novembre, aux distributions des colis de Noël aux anciens et au nettoyage de printemps. Les enfants du CME participeront également à la journée des CME le 18 mai 2018 à la Communauté de communes, ainsi qu'à une visite de l'Assemblée Nationale le 22 mai 2019, à Paris.

Le Maire invite ensuite le CME à poser des questions. Les enfants s'interrogent sur les projets menés par le Conseil Municipal des adultes, sur la date de l'inauguration du nom

Village au ♥ des pierres dorées

de l'école, et sur des sujets d'actualité (gilets jaunes). Le Maire les félicite de leur implication tant dans la vie communale que dans leur curiosité sur l'actualité, puis il les remercie de cette intervention.

20h00 : La séance du Conseil Municipal est ouverte

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 novembre 2018.

Le Maire débute la séance en expliquant qu'il a assisté le vendredi 30 novembre à une réunion en Mairie de Chazay d'Azergues, concernant la mutualisation de la police municipale avec les communes de Chazay d'Azergues, Belmont d'Azergues, Marcilly d'Azergues et Charnay. Pour permettre le recrutement, par la commune de Chazay d'Azergues, d'un nouvel agent de police municipale à compter du 1^{er} avril 2019, il convient, pour chaque commune, de délibérer avant le 31 décembre 2018.

Le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter, à l'ordre du jour, la délibération n°41 l'autorisant à signer la convention pour la mutualisation de la police municipale. Il précise que, en vue de la préparation du débat, chaque conseiller a été destinataire par mail, le 1^{er} décembre, du projet de délibération, du projet de convention et de la fiche de poste de l'agent de police municipale.

L'objet de la convention propose la mise à disposition des deux agents de police municipale de la commune de Chazay d'Azergues à destination des communes signataires de la convention. Un agent est déjà en poste, le second sera recruté à compter du 1^{er} avril 2019. Le coût de cet agent supplémentaire sera de 42 000€/an, comprenant salaires et matériel de fonction (arme, véhicule...) Chaque commune signataire bénéficiera de la mise à disposition de 10h de présence de l'agent, définies selon un planning mensuel, entre 7h00 et 22h00. L'agent est alors sous la responsabilité de la commune où il intervient. La convention est signée pour une durée indéterminée, jusqu'au départ de l'un des agents. Le coût pour la commune de Charnay sera de 1000€/mois.

Monsieur Clément BENOIT s'interroge sur la durée de la convention, qui engage la commune financièrement pour une durée inconnue. Il pose la question du risque à demander de rajouter une clause de revoyure, permettant au besoin, la dénonciation de la convention.

Monsieur le Maire explique que la commune de Chazay d'Azergues a déjà un policier municipal, et n'a pas le besoin d'en recruter un second. Cette nouvelle embauche a pour seul but la mise à disposition d'heures d'interventions aux communes signataires. La commune de Chazay souhaite donc ne pas créer un poste pérenne dans sa collectivité, si les communes adhérentes à la convention se retirent au bout d'un an.

Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

DELIBERATION N°40-2018 : ACCEPTATION DU PRODUIT DES AMENDES POLICE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N° 19 du 7 mai 2018, le Conseil Municipal a sollicité une aide financière au titre des amendes de police, en vue des travaux de sécurité de la voirie (passages piétons) et de sécurisation du stationnement par la matérialisation des places, afin d'éviter tout risque pour les piétons.

Ces travaux sont estimés à **2 790.95 € HT (3 349.14€ TTC)**

Monsieur le Maire informe que dans sa séance du 5 octobre, le Conseil Départemental du Rhône a procédé à la répartition 2018 du produit 2017 des amendes de police relatives à la sécurité routière, et qu'à ce titre la commune fait l'objet d'une dotation de 1 000 Euros.

Afin de permettre le versement de cette subvention, il appartient à l'assemblée délibérante de :

Village au ♥ des pierres dorées

- s'engager à réaliser les travaux de sécurité de la voirie (passages piétons) et de sécurisation du stationnement par la matérialisation des places
- d'accepter cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- S'ENGAGE à réaliser les travaux de sécurité de la voirie (passages piétons) et de sécurisation du stationnement par la matérialisation des places
- ACCEPTE la subvention de 1 000 Euros,

DELIBERATION n°41-2018 : CONVENTION DE MUTUALISATION POUR LA POLICE MUNICIPALE AVEC LES COMMUNES DE BELMONT D'AZERGUES, CHARNAY ET MARCILLY D'AZERGUES.

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le fait que L'article I-.221 2-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L-.512-1 du Code de la sécurité intérieure permettent de mettre en commun des agents de police municipale entre plusieurs communes. C'est sur ce fondement que le Ville de Chazay d'Azergues souhaite mettre en place, une convention de mutualisation de la police municipale avec les Communes de Belmont d'Azergues, Charnay et Marcilly d'Azergues. Afin de mettre en place ce service dès le 1er avril 2019, il appartient aujourd'hui au conseil de délibérer sur une convention de mutualisation de la police municipale avec les communes de Belmont d'Azergues, Charnay et Marcilly d'Azergues par l'intermédiaire d'une mise à disposition d'agent et de matériels. Cette convention définit les modalités de mise à disposition des agents auprès des Collectivités partenaires. Cette mise à disposition sera conclue à titre onéreux, les Communes de Belmont d'Azergues, Charnay et Marcilly d'Azergues remboursant à la Communes de Chazay d'Azergues le salaire et le matériel du personnel mis à leur disposition au prorata horaire de cette mise à disposition.

La convention de mise à disposition sera conclue pour la durée du maintien en poste au sein de la Mairie de Chazay d'Azergues du personnel mis à la disposition des Communes de Belmont d'Azergues, Charnay et Marcilly d'Azergues

Après délibération les Membres du Conseil Municipal, à une voix Contre et 13 voix Pour :

- ACCEPTEMENT la mise en place de la mutualisation de la Police Municipale entre les Communes de Chazay d'Azergues et de Belmont d'Azergues, Charnay et Marcilly d'Azergues ;
- ACCEPTEMENT la mise en place d'une convention de mise à disposition d'un agent de police municipale de la Commune de Chazay d'Azergues au profit des Communes de Belmont d'Azergues, Charnay et Marcilly d'Azergues à titre onéreux ;
- AUTORISEMENT Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces en découlant ;

DISEMENT que les moyens seront mis en place au budget 2019 et suivants.

1. VIE LOCALE

1-1 Commission culture :

Réunion culture tourisme début janvier

1-2 Associations :

RAS

1-3 Commission Tourisme :

RAS

Village au ♥ des pierres dorées

1-4 Commission Agriculture environnement :

RAS

1-5 Commission Artisanat - Commerce :

RAS

1-6 Commission communication :

Site internet :

RAS

Charnay Infos :

RAS.

Bulletin intercommunal :

Remise aux annonceurs le mardi 18 décembre, à Charnay. Distribution le 22 décembre. Le coût du bulletin est de 4995€, les annonceurs ont participé pour 4065€. Il reste 930€ à la charge de la commune, ainsi que l'organisation de la soirée. Le thème du bulletin est « Si on chantait ». La commission communication est à la recherche d'une animation musicale pour la soirée. Le calendrier des pompiers sera glissé dans le bulletin.

1-7 Commission travaux :

Chaudières de l'école : Elles ont fonctionné pendant un temps. Depuis un mois, les chaudières se mettent à nouveau en sécurité. Lorsque les deux chaudières seront en panne simultanément, la commune fera appel à un huissier pour constater la mise en sécurité. Par la suite, elle prendra attache avec un avocat spécialiste du droit administratif, pour savoir quelles suites judiciaires peuvent être données à ce dossier.

Accessibilité :

Accessibilité : Les délais sont respectés. La livraison des pièces de l'ascenseur a été faite le 3 décembre. Le montage a commencé, il sera terminé vers le 20 décembre. Les toilettes publiques seront terminées vers le 15 décembre.

L'estimation des travaux était de 158 200€. Au fur et à mesure du chantier des demandes complémentaires, formulées par la Commune, ont dû être prises en compte, notamment en électricité. Le montant des travaux est actuellement de 165 800€.

La prochaine commission travaux à lieu le 6 décembre, pour la prise de décision concernant la serrurerie (système électronique par badge). Une consultation auprès de 3 entreprises a été faite. Nous avons des difficultés avec l'une d'elle pour obtenir les éléments techniques,

Lancement de la deuxième phase de travaux : le marché a été publié le 23 novembre. Les offres devront être déposées avant le 14 décembre. Réunion d'ouverture des plis le 18 décembre et attribution du marché au Conseil municipal du 7 janvier.

Erosion :

RAS

1-9 Commission appels d'offres :

RAS

1-10 Bibliothèque :

RAS

Village au ♥ des pierres dorées

2. FINANCES

Compte au Trésor : 485 326.54 €

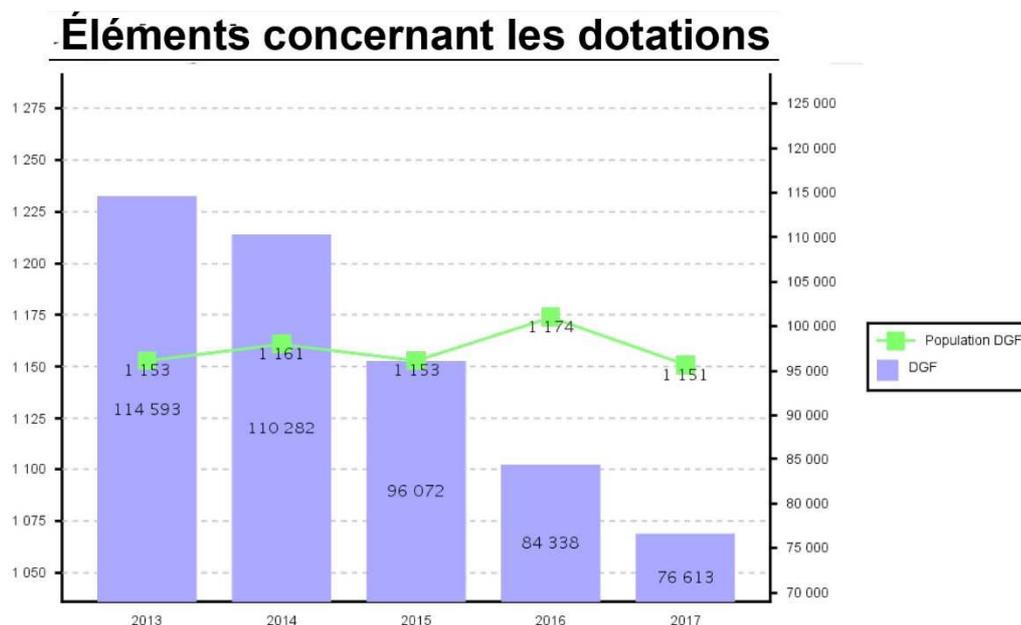
Le Maire présente l'état financier de la commune, et rappelle qu'il s'est donné pour mission, à sa prise de mandat, une très grande vigilance concernant les finances de la commune (maîtrise des dépenses, et pas de hausse des impôts) et l'intérêt général, dans chaque prise de décision.

- Montant du compte au Trésor depuis 2002 :

Le montant est stable, malgré une baisse des dotations de l'état et le financement de travaux ou d'acquisition sans avoir recours à l'emprunt (travaux de l'école, église, préemption terrain Large et Maison paroissiale, toiture et chaudière école)

Mandat 2002/2008		Mandat 2008/2014		Mandat 2014/2020	
Mois/Année	Montant Compte au trésor	Mois/Année	Montant Compte au trésor	Mois/Année	Montant Compte au trésor
déc-02	395 203,00 €	juil-08	184 879,00 €	juin-14	583 490,94 €
déc-03	299 753,00 €	oct-08	304 877,00 €	juil-14	625 409,00 €
mai-04	124 523,00 €	nov-08	318 829,00 €	sept-14	627 896,00 €
juin-04	200 465,00 €	déc-08	316 986,00 €	oct-14	599 732,55 €
juil-04	200 768,00 €	janv-09	316 371,00 €	nov-14	632 095,00 €
sept-04	260 640,00 €	févr-09	248 488,00 €	déc-14	646 110,17 €
nov-04	280 958,00 €	juil-09	325 000,00 €	févr-15	760 661,73 €
avr-05	181 468,00 €	sept-09	350 399,00 €	mars-15	741 422,82 €
juin-05	193 624,00 €	oct-09	411 345,00 €	mai-15	760 661,73 €
juil-05	155 709,00 €	nov-09	425 842,00 €	juil-15	690 214,65 €
sept-05	218 345,00 €	déc-09	435 078,00 €	sept-15	699 837,00 €
oct-05	212 512,00 €	janv-10	368 781,00 €	oct-15	674 449,98 €
nov-05	273 767,00 €	mai-10	220 582,00 €	nov-15	666 925,10 €
déc-05	283 633,00 €	juin-10	199 024,00 €	déc-15	625 989,21 €
janv-06	286 910,00 €	juil-10	185 232,00 €	janv-16	618 107,81 €
févr-06	252 680,00 €	sept-10	179 925,00 €	févr-16	566 181,76 €
avr-06	252 680,00 €	oct-10	171 509,00 €	mars-16	637 235,96 €
mai-06	187 233,00 €	nov-10	229 416,00 €	avr-16	608 915,98 €
juin-06	277 168,00 €	déc-10	301 683,71 €	mai-16	628 649,34 €
juil-06	301 956,00 €	janv-11	301 683,00 €	juin-16	673 389,26 €
sept-06	310 267,00 €	févr-11	256 097,00 €	juil-16	646 668,16 €
nov-06	381 380,00 €	avr-11	535 887,58 €	sept-16	663 909,73 €
déc-06	327 888,00 €	mai-11	484 947,44 €	oct-16	644 108,67 €
janv-07	338 189,00 €	sept-11	340 520,64 €	nov-16	591 966,98 €
févr-07	269 484,00 €	oct-11	342 877,00 €	déc-16	613 318,82 €
mai-07	265 935,00 €	déc-11	475 238,00 €	janv-17	595 892,53 €
juin-07	304 169,00 €	janv-12	452 171,00 €	févr-17	586 711,53 €
sept-07	334 333,00 €	févr-12	414 299,00 €	mars-17	572 552,00 €
oct-07	438 587,00 €	mars-12	305 205,00 €	avr-17	538 236,96 €
déc-07	438 587,00 €	avr-12	250 573,00 €	juin-17	548 402,26 €
févr-08	387 091,00 €	mai-12	200 743,00 €	juil-17	504 060,17 €
		juil-12	401 411,00 €	sept-17	562 052,38 €
		août-12	218 697,00 €	oct-17	545 763,67 €
		nov-12	126 885,00 €	nov-17	496 931,03 €
		déc-12	471 051,00 €	déc-17	517 757,03 €
		janv-13	488 998,37 €	janv-18	508 538,50 €
		févr-13	447 464,00 €	févr-18	486 012,57 €
		mars-13	456 420,61 €	mars-18	435 255,95 €
		avr-13	412 479,51 €	avr-18	437 786,02 €
		juin-13	435 793,00 €	mai-18	405 558,75 €
		juil-13	436 528,00 €	juin-18	405 618,79 €
		sept-13	543 267,00 €	juil-18	467 048,60 €
		oct-13	612 425,74 €	sept-18	497 338,82 €
		nov-13	637 243,15 €	oct-18	456 525,74 €
		déc-13	612 872,00 €	nov-18	466 492,21 €
		janv-14	684 058,00 €	déc-18	479 013,39 €
		févr-14	556 192,00 €		

- Tableau des dotations de l'état : 114 000 en 2013 à 76 000 € en 2017 pour la Dotation Globale de Fonctionnement :



Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

- Tableau de l'état de la dette : Le montant de l'emprunt passe de 106 878.91€ en 2018 à 56 396.35€ en 2019 et 24 757.45 en 2021. (Tableau page 7)

Village au ♥ des pierres dorées

EMPRUNT		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
CAPITAL	TAUX	DATE																		
150 000	2.590 fixe	avr-06	30870,19	31793,24																
517000	4.82 fixe	sept-06	32367,39	48965,74	34640,82	36310,5	38060,67	39895,19	41818,14	43833,78	45946,57	48161,2								
280000	2.77 fixe	Restau			30992,57	24741,39	25426,73	26131,05	26854,88	27598,76	28363,25	29148,91	29956,33	30786,13						
240000	0.60 fixe	Chirat									24361,45	23334,24	23468,24	23643,26	23799,31	23956,38	24114,50	24273,65	24433,86	24595,11
	INTERETS																			
150 000	2.590 fixe	04/	1873,64	950,59																
517000	4.82 fixe	Grnt prêts	18115,17	1516,82	15841,74	12421,89	10387,37	8664,42	6648,78	4535,99	2321,36									
280000	2.77 fixe	Restau			646,33	6897,51	6212,17	5507,85	4784,02	4040,14	3275,65	2483,99	1692,57	852,78						
240000	0.60 fixe	Chirat									396,00	1243,21	1269,21	1114,19	958,14	801,07	642,95	483,80	323,59	162,34
TOTAL			83226,39	83226,39	82121,46	82121,46	82121,46	82121,46	82121,46	82121,46	106878,91	106698,91	56396,35	56396,36	24757,45	24757,45	24757,45	24757,45	24757,45	24757,45

- Tableau du budget 2018 arrêté au 30 octobre 2018, par chapitre :

	BP 2018	CA 2018
FONCTIONNEMENT DEPENSES	1 141 651,00	532 736,15
011 Charges à caractère général	213 850,00	165 764,87
012. Charges de personnels et frais assimilés	310 000,00	257 459,15
014 Atténuations de produits	6 000,00	4 919,30
022. Dépenses imprévues	40 000,00	0,00
023. Virement section investissement	450 000,00	0,00
65. Autres charges de gestion courante	115 201,00	98 358,27
66. Charges financières	6 100,00	6 234,56
67. Charges exceptionnelles	500,00	0,00
FONCTIONNEMENT RECETTES	1 234 347,09	1 090 470,92
002. Résultat de fonctionnement reporté	538 798,09	538 798,09
013. Aténuation de charges	38 500,00	40 373,20
70. Produits des services, du domaine, ventes	76 240,00	82 399,80
73. Impôts et taxes	298 039,00	227 062,00
74. Dotations, subventions et participations	233 000,00	154 093,33
75. Autres produits de gestion courante	49 470,00	44 012,95
768. Autres produits financiers		
77. Produits exceptionnels	300,00	3 731,55
INVESTISSEMENT DEPENSES	667 832,55	298 957,65
001. Solde d'exécution reporté (investissement)	136 132,55	136 132,55
10. Dotations, Fonds divers et réserves	0,00	0,00
020. Dépenses imprévues	30 000,00	0,00
16. Emprunts et dettes assimilés	100 900,00	100 894,35
20. Immobilisations incorporelles	15 000,00	0,00
21. Immobilisations corporelles	127 301,00	44 126,31
23. Immobilisations en cours	255 500,00	17 804,44
041. Opération d'ordre - Opération patrimoniales	2 999,00	0,00
INVESTISSEMENT RECETTES	773 561,71	200 031,51
001. Solde d'exécution reporté - investissement)		
021. Virement de la section de fonctionnement	450 000,00	0,00
10. Dotations fonds divers et réserves	224 561,71	199 781,51
1068. Excédents de fonctionnement capitalisés	163 638,71	163 638,71
13. Subventions d'investissement reçues	93 000,00	0,00
16. Emprunts et dettes assimilés	0,00	250,00
040. Opération d'ordre - Opérations patrimoniales	1,00	0,00
041. Opération d'ordre - Opérations patrimoniales	2 999,00	0,00
024. Produits des cessions d'immobilisation	3 000,00	0,00

3. URBANISME :

La commission a eu lieu le 27 novembre

- DP de Monsieur PILLOT : concerne la construction d'une piscine. La DP respecte le PLU, elle est donc accordée.
- DP de Monsieur PAPWORTH : concerne la construction d'une maison individuelle. La DP respecte le PLU, elle sera accordée dès réception de l'avis de la Communauté de Communes concernant l'accès.

Village au ♥ des pierres dorées

- Droit de préemption d'une maison d'habitation 5 rue de la Chère Amie : La commune ne fait pas usage de son droit de préemption.
- Droit de préemption pour une vente de parts sociales au Centre médical de Bayère : La commune ne fait pas usage de son droit de préemption.

4. VIE SOCIALE

4-1 Petite enfance :
RAS

4-2 Ecole :
La commune travaille à une meilleure répartition des plages d'entretien, de temps d'ATSEM et de surveillance de garderie, dans le but d'améliorer l'accueil des enfants à midi ou en garderie, le confort de travail des agents et le service rendu aux équipes enseignantes.

4-3 Vie sociale - Personnes âgées :
Distribution des colis aux anciens le 15 décembre.

4-4 Agenda 21 :
RAS

4-5 Conseil Municipal d'Enfants :
RAS.

5. INTERCOMMUNALITE

5.1 SIEVA :
Le réseau a 30 ans. La qualité de l'eau est bonne, et le prix n'augmentera pas en 2019. 350 raccordements ont été effectués en 2018. Les travaux de canalisation rue de la Chère Amie et la RD 76 seront fait à l'été 2019 pour permettre la suppression de la canalisation sous le futur parking. Il sera expressément demandé au SIEVA de programmer les travaux après le 10 juillet et de la finir avant le 1^{er} septembre, pour ne pas gêner les manifestations associatives prévues.

5.2 SIVU DE LA PRAY :
RAS.

5.3 SYDER :
RAS

5.4 Office du tourisme :
RAS

5.5 Communauté de Communes :
Le prochain Conseil communautaire aura lieu le 12 décembre.
Le forum territorial a accueilli peu de visiteurs : environ 70 personnes, en comptant la présence d'une vingtaine de maires.

5.6 Espace Pierres Folles :
RAS

Village au ♥ des pierres dorées

6. QUESTIONS DIVERSES

- Le restaurant Le télégraphe, à Marcy, souhaite installer un panneau d'1m de large au croisement de la route de Morancé et de la route de Marcy. La réglementation concernant les pré-enseigne s'est durcie depuis 2015. Cette compétence est du ressort du Département. La commune adressera une réponse négative au demandeur, et lui suggérera de s'adresser aux services du Département.
- Repas de fin d'année des élus et du personnel le 21 décembre à l'auberge de la Bascule
- Rencontre avec M. DEBAVELAERE (Directeur de l'usine Lafarge) le 7 novembre : Il souhaite revenir au périmètre d'exploitation de 2004 (modifié en 2009). Il se propose de venir au Conseil de février pour présenter le dossier. Le Maire accepte sa proposition mais précise que, tant que Plan Local de l'Habitat est en cours, la commune ne peut pas modifier le PLU, et la commune ne prendra pas de décision avant les prochaines élections municipales en 2020. La commune s'adressera à la DREAL pour savoir pourquoi le périmètre de la carrière a changé en 2004 ?
- Vœux de M. Bernard PERRUT le 19 janvier 2019 à Ansolia
- Rapport du SIBA : Le Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues a été créé en date du 15 avril 2015 (anciennement le Syndicat Mixte Beaujolais Azergues). Le périmètre comporte 19 communes pour une population de 38 966 habitants. Il sera dissout d'ici les prochaines élections, car son périmètre est entièrement sur le territoire de la Communauté de Communes. Il a en charge la compétence d'aménagement, entretien et gestion du Musée Pierres Folles ; l'établissement d'un réseau de distribution par câble, la lutte contre l'érosion des terres et l'achat et la maintenance des logiciels de gestion communale et supports informatique.

PROCHAIN CONSEIL LUNDI 7 JANVIER 2019 A 20H00

Village au ♥ des pierres dorées